

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon, paraissant tous les Jedis

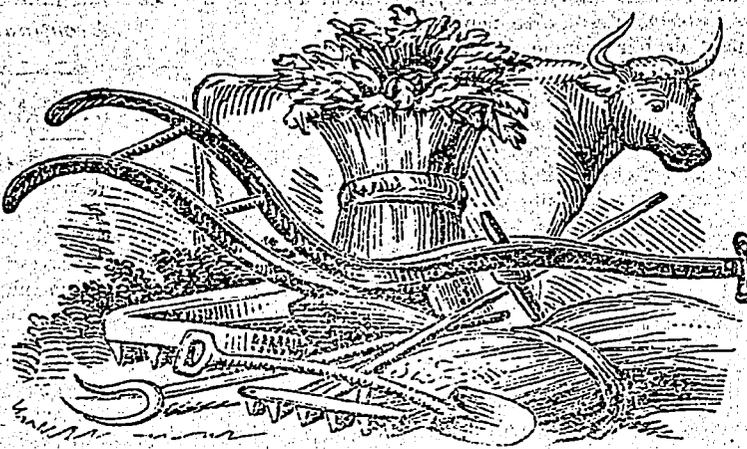
ABONNEMENT :

\$1.00, payée invariablement d'avance.

L'abonnement date du 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, ou 1er janvier.

On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Tout avis de cessation d'abonnement devra être donné à ce bureau, par écrit, un mois d'avance.



ANNONCES :

1re insertion, 8 cts. la ligne
2e " etc. 2 cts. "

Pour les annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser spécialement aux Cultivateurs, trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité

Si la guerre est la dernière misère des peuples, l'agriculture doit en être la première.

Firmin H. Proulx, Éditeur-Propriétaire, à qui toutes lettres, réclamations, envois, etc., doivent être adressés franco

A nos Abonnés

Nous prions de nouveau nos abonnés en retard de vouloir bien nous faire tenir le montant de leur abonnement au plus tôt. Nous les avertissons en outre qu'ils n'ont *aucun frais de poste à payer*, et que les maîtres de poste, qui en ont exigé le paiement, comme on vient de nous dire que cela a eu lieu, sont en défaut. Si l'on a des plaintes à formuler à ce sujet, qu'on veuille bien nous les faire connaître.

Bien que le Conseil Agricole ne continue plus de se charger de nos frais de poste, parce que nous avons écrit quelques lignes en faveur des articles de M. le curé Martel sur notre système d'enseignement, nos abonnés n'auront pas à les payer, ni à la fin de cette année, ni pendant la prochaine qui commencera bientôt, c'est-à-dire en avril. De nombreux et dévoués amis se sont fait un devoir et un plaisir de vouloir bien suppléer à la mauvaise volonté du Conseil Agricole; créé pour favoriser l'agriculture par tous les moyens possibles.

CAUSERIE AGRICOLE

LES PRODUITS DU BÉTAIL.

(Suite.)

Nous allons étudier aujourd'hui l'importante question de l'agrandissement des races par le croisement et nous donnerons ainsi l'explication du dernier alinéa de notre précédente causerie.

Voici cette question : Est-il avantageux d'augmenter la taille d'une race par le *croisement*; c'est-à-dire en employant des mâles de grande taille et les unissant avec de petites femelles ?

Nous avons déjà répété presque à satiété qu'un régime plus abondant produisait à coup sûr et insensiblement l'agrandissement convenable et que, par conséquent, c'était, dans la gé-

néralité des cas, le moyen le plus judicieux et le plus économique. Mais il peut y avoir des exceptions à cette règle et nous en avons donné quelques-unes dans notre dernière causerie. D'ailleurs, on n'a pas accordé, à ce moyen toute l'attention qu'il méritait et on a mieux aimé, du moins jusqu'à ces derniers temps, recourir à l'emploi des mâles de grande race.

Toutes les fois que les idées d'amélioration ont pénétré dans la tenue du bétail, les éleveurs ont constamment cherché tout d'abord l'agrandissement de leurs animaux; l'augmentation de la taille a toujours été le premier pas qu'ils ont fait dans la création d'une race animale plus perfectionnée. Deux moyens se présentaient à l'améliorateur : 1o. l'emploi d'un meilleur régime et d'une nourriture plus abondante; 2o. celui de reproducteurs d'un grand volume. Le premier est lent, mais il arrive sévèrement à son but; le second fait sentir son influence presque instantanément, et pour cette raison, il a été généralement préféré au premier.

Maintenant on peut se demander, s'il a réellement produit les résultats avantageux qu'on en attendait. La plupart des cultivateurs qui ont essayé de ce moyen nous font une réponse négative, sans nous donner les raisons de leurs insuccès. Nous allons combler cette lacune, après quoi, nous ferons connaître les enseignements que l'on peut en déduire.

A notre sens, deux causes principales ont empêché les éleveurs de réussir par l'emploi des reproducteurs de grande taille : la nourriture insuffisante et la trop grande disproportion de taille entre les mâles et les femelles. Ce sont bien là les deux plus grandes fautes que l'on puisse commettre dans l'amélioration du bétail. L'influence de la nourriture est grande, nous l'avons déjà démontré; c'est en vain que l'on essaie de grandir la taille d'une race si l'alimentation ne répond pas, par sa quantité et sa qualité, aux besoins nouveaux des sujets, sous le rapport de la production, aux individus non améliorés de la race commune. Par le fait seul que l'on introduit dans les veines d'un animal une certaine dose de sang améliorateur, on lui fait acquérir plus de puissance à la production soit du

lait, soit de la viande, soit du travail, mais en même temps, pour soutenir ces qualités, le sujet a besoin d'une nourriture plus abondante qu'il puisse digérer plus facilement. Or, si on lui refuse la totalité des aliments qu'il réclame, il dépérit et bientôt ne peut plus soutenir la comparaison avec ceux qui n'ont pas été soumis à l'amélioration.

Quant à la deuxième cause, nous nous contenterons de faire connaître que le mâle exerce une grande influence sur le jeune sujet même lorsqu'il est dans l'*utérus*, c'est-à-dire pendant la gestation de la femelle. On peut établir comme principe général, que plus le mâle sera grand, plus le jeune animal sera volumineux; mais pour que ce dernier puisse se développer librement, pour qu'il puisse être bien conformé, il faut que l'*utérus* qui le contient ait une ampleur suffisante, faute de quoi le jeune sujet se trouvera resserré et il est impossible qu'il ne naisse pas alors avec quelques défauts de conformation.

D'après Mathieu de Dombasle, notre maître à tous dans la science agricole, ces deux fautes dans l'amélioration des espèces animales produisent les défauts suivants : hauts sur jambe, poitrine étroite, côtes plates, tête grosse, décousus dans leur ensemble, en un mot mauvaise conformation, tellement qu'on ne peut en aucune manière les considérer comme des sujets de race améliorée. Sans compter que l'emploi d'un mâle très grand est souvent la cause des parts laborieux et des parts impossibles.

En face de ces inconvénients, beaucoup d'agriculteurs qui n'ont pas voulu se donner la peine d'approfondir la question ont formulé la conclusion suivante : l'emploi des mâles de grande taille avec une petite femelle donnent toujours des produits défectueux, et par conséquent, il faudrait que la taille du mâle, à quelque race qu'il appartienne, fût constamment plus petite que celle de la femelle.

Mais pour que cette conclusion fut exacte, "il faudrait, dit M. Magne, que les femelles dans toutes les espèces, fussent plus grandes que les mâles. C'est le contraire qui a presque toujours lieu, et pour soutenir une hypothèse, on ne voudra probablement pas accuser la nature d'imprévoyance."

Nous croyons avec MM. Magne et L. Moll que cette conclusion ainsi formulée est trop absolue; en d'autres termes, que dans certaine circonstance elle est exacte, mais que souvent elle est fautive. Ainsi, que l'on accouple un mâle de très-grande taille avec une très-petite femelle et l'on aura bien certainement tous les inconvénients que nous avons signalés; mais si la disproportion de taille entre le mâle et la femelle n'est pas très-forte, aucun fait ne prouve que leur union produise de mauvais résultats.

Il est des races animales chez lesquelles les mâles sont plus petits que les femelles; chez d'autres, nous observons le contraire. Alors, nous concevons parfaitement que, dans le premier cas, les mâles plus grands que les femelles ne devront pas être accouplés avec ces dernières; mais dans le second, on ne repoussera que ceux dont la taille est relativement très-grande. En un mot, nous ne condamnons que l'abus. L'éleveur peut, sans inconvénient employer, pour l'amélioration, des reproducteurs un peu plus grands que la généralité des mâles dans la race qu'il veut perfectionner; mais il ne doit pas aller au-delà, la prudence le défend. Du reste, il est rigoureusement nécessaire que ces reproducteurs possèdent les qualités recherchées.

Cette manière d'agir ne donne pas lieu aux défauts que nous avons fait connaître, le jeune animal est bien conformé et la mise bas n'en est pas rendu plus difficile, elle permet à coup sûr de grandir la race; pourvu toutefois que la mère soit bien nourrie pendant toute la gestation et que le jeune sujet reçoive une alimentation abondante en rapport avec le développement de ses organes.

Ainsi, l'emploi des mâles de grande taille, pour *aider* à l'agrandissement d'une race est avantageux; mais nous le répétons comme *aide* seulement. Il serait inutile d'entrer dans cette voie, si on n'avait commencé par l'amélioration de la culture et par l'augmentation des ressources en fourrages. Combinés ensemble, ces deux moyens produiront d'excellents résultats, tandis que seul, l'emploi de grands mâles ne mérite pas seulement d'être essayé, ce serait faire des dépenses en pure perte.

(A continuer.)

REVUE DE LA SEMAINE

On a beaucoup parlé de modération dans ces derniers temps. Chose remarquable! les dévots à cette vertu n'apparaissent que dans les circonstances où certains hommes ont le courage de dire franchement la vérité, de combattre l'erreur qui la nie. En toute autre occasion, ils savent garder prudemment le silence. Pour eux, il n'y a qu'une chose à sauvegarder : la paix; et ils oublient ou feignent d'oublier qu'il y a une fausse paix comme il y en a une véritable. Or, jamais la prédication, la défense de la vérité, surtout dans les temps, tels que ceux que nous traversons, où le Chef auguste de l'Église la proclame bien haut, ne sauraient troubler la paix : c'est impossible, c'est absurde. Quant à la fausse paix, il est bon, il est même nécessaire de la troubler. Lorsqu'on objectait à saint Augustin que le zèle pour la défense de la vérité allait faire de l'éclat et du bruit, que cet éclat troublerait la paix, il répondait sans hésiter : "Eh bien! qu'il la trouble! c'est en cela même qu'il sera glorieux et digne du nom de chrétien."

La modération véritable est une vertu, comme la liberté véritable est un bien. Mais aujourd'hui, sous le nom de modération, c'est le *modérantisme* que l'on prêche, comme c'est la licence qu'on prône sous le nom de liberté. Et de même que les libéraux et les libérâtres veulent une liberté sans frein pour eux-mêmes, et mettent constamment des entraves à la liberté d'action que réclament les hommes affamés et altérés de la justice, de même aussi les *modérantistes* ou prétendus modérés reconnaissent à l'erreur, sinon en théorie du moins en pratique, le droit de se produire et ils refusent à la vérité le droit de s'affirmer.

La modération véritable, comme le dit le mot lui-même, formé de *modus* et de *ratio*, c'est la manière d'agir dans une juste mesure, que l'on écrive ou que l'on parle. Ainsi, il ne dépasse jamais la juste mesure, il reste dans la modération celui qui dit la vérité telle qu'elle est; celui-là seul ne garde pas la juste mesure, ne pratique pas la modération, qui défigure la vérité, soit en l'exagérant, soit en la diminuant ou en l'amoindrissant.

Le modérantisme est donc l'ennemi déclaré de la modération; c'est le libéralisme sous une de ses formes multiples; c'est cette prudence de la chair que l'Écriture flétrit et condamne. *Prudentia tua ponit modum*, disent les Proverbes, mettez des bornes à votre prudence. Pourquoi donc? L'apôtre saint Paul va nous l'apprendre. "La prudence de la chair, nous dit-il, c'est la mort, et la sagesse de la chair est ennemie de Dieu." Ailleurs, il ajoute : "La sagesse de ce monde est folie devant Dieu." Ailleurs encore, il rappelle les paroles que l'Esprit Saint met dans la bouche d'Isaïe : "Je perdrai la prudence des prudents, et je réproverai la sagesse des sages."

Ce modérantisme, cette prudence de la chair, que Dieu a maudite, est cause qu'aujourd'hui grand nombre d'hommes, de catholiques même laissent lâchement persécuter et tuer la vérité. Ils consultent de vils intérêts, ils se demandent ce qui adviendra, supposé qu'ils se déclarent pour la vérité tout entière, et le moindre inconvénient qu'ils voient se dresser

devant eux, dans le cas où ils oseraient parler, leur semble une raison suffisante pour garder le silence et le conseiller aux autres.—A quoi bon élever la voix ? disent-ils. Nous allons faire crier contre nous, nous exposer aux injures et aux insultes, soulever des flots de colère et de haine. La prudence exige que nous nous taisions.—Hommes pusillanimes et d'une foi qui s'éteint ! oserons-nous leur dire ; quoi ! vous avez peur de vous faire insulter ! Mais Jésus-Christ, descendu du ciel et revêtant notre chair pour nous mettre en possession de cette vérité que vous estimez si peu, vous a-t-il appris à tenir ce langage et cette conduite ? S'est-il ému quand on a dit de lui, en l'entendant prêcher la vérité, que c'était un fou qu'il fallait garder à vue, un perturbateur de l'ordre public, un possédé du démon, *spiritum immundum habet* ? Vous craignez encore de vous créer des ennemis, de soulever des colères et des haines ? Mais Jésus-Christ n'a-t-il eu que des amis et des admirateurs pendant les jours de sa vie mortelle ? Rappelons-nous que sa parole, quoique divine, n'a pas été du goût de tout le monde, et la preuve, c'est qu'en haine de sa doctrine on lui a craché au visage, on l'a flagellé, on l'a condamné à mort et mis en croix. Que ceux qui veulent marcher sur les traces de ce divin maître ne s'attendent pas à être mieux traités que lui : en quelque lieu, en quelque temps qu'ils vivent, ils seront toujours haïs de tous à cause de son nom, *crisis omnibus pro, ter nomen meum*. Mais il ne faut pas s'effrayer : ceux qui peuvent tuer le corps, ne peuvent rien davantage ; ils n'ont pas de pouvoir sur l'âme. Il faut souffrir et souffrir beaucoup parfois pour affirmer la vérité, c'est sûr ; dix-huit siècles de christianisme doivent nous avoir suffisamment appris qu'elle ne jette de profondes racines que dans les larmes et le sang ; et si, dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, on eut raisonné comme on raisonne aujourd'hui, l'Eglise, au lieu de chanter le triomphe et la gloire de tant de milliers de martyrs, n'aurait qu'à se voiler la face et qu'à rougir de l'apostasie de ses enfants.

Nous invitons les prudents et les sages du siècle à relire les paroles que Bourdaloue leur adresse : elles sont pleines d'actualité. " Se faire une prudence aux dépens de Dieu, dit-il, au préjudice même des règles de ce monde, à la honte de la religion et à l'avantage de l'impiété ; c'est-à-dire une prudence dont Dieu se tient deshonoré, que le monde même n'approuve pas, dont les faibles se scandalisent et dont les impies se prévalent, c'est ce que la politique du siècle a de tout temps inspiré aux mondains, et ce que l'esprit de Dieu contredira toujours....."

Les intérêts de Dieu, c'est-à-dire ce qui touche son culte, sa religion, sa loi, son honneur, sa gloire, sont d'un ordre si relevé qu'ils ne peuvent jamais être balancés par nul autre intérêt ; et d'ailleurs ces mêmes intérêts de Dieu sont tellement entre nos mains, que vous et moi nous en devons être les garants, et qu'autant de fois qu'ils souffrent quelque altération et quelque déchet, Dieu a droit de s'en prendre à nous, puisque ce dommage qu'ils souffrent, n'est que l'effet et une suite de notre infidélité. Or, c'est ce qui arrive tous les jours lorsque, par une fausse politique, nous reposant sur Dieu même, nous nous faisons des prétextes pour nous taire lorsqu'il faudrait parler, pour dissimuler lorsqu'il faudrait agir, pour tolérer et pour conniver quand il faudrait reprendre et punir.

C'est donc un crime d'être prudent de la prudence du siècle, et notre devoir c'est de dire franchement la vérité, de la publier sans crainte. Dans une allocution, qu'il a prononcée au Collège américain, le 29 janvier de cette année, en présence d'une centaine d'évêques, le Saint Père exhorte fortement à remplir ce devoir. " Il y a des temps, dit-il, où plus que jamais il est opportun de parler et de le faire franchement, courageu-

sement, en pleine liberté ; dans ces moments, il ne faut pas user de ménagements ni de transactions, mais proclamer la vérité avec énergie, car c'est alors qu'il est utile de parler. "

C'est une pitié d'entendre les réflexions que font aujourd'hui certains hommes, bons catholiques au fond, nous aimons à le croire, mais malheureusement pris du mal moderne, le modérantisme. S'il arrive que des peines, des déboires, des contradictions, des persécutions assaillent celui qui a saisi le drapeau de la vérité et qui s'est fait un devoir de le porter ferme et haut, ils s'en font un argument contre lui.—Voyez, s'écrient-ils, cet imprudent, ce brouillon ! Dans quels embarras inextricables il s'est jeté ! Nous l'avions bien prévu ; il aurait dû se tenir en repos ou au moins parler avec bien plus de circonspection.—L'imprudent, le brouillon n'est pas celui qu'ils disent. Il a une intelligence, une sagesse qu'ils n'ont pas, car il sait que depuis que le péché est entré dans le monde, tout bien s'enfante dans la douleur. Il se rappelle ces belles paroles du prophète royal : *Ceux qui sèment dans les larmes, recueilleront dans la joie. Ils s'en sont allés et ont jeté leur semence en pleurant ; mais ils reviendront pleins de joie, portant des gerbes nombreuses.*

La prudence humaine fait toujours de bien tristes calculs. Ceux qui la prennent pour guide s'affligent ou se réjouissent fort à contre temps. Plus d'un succès qu'on n'a pas poursuivi, comme le dit si bien un éminent écrivain catholique, est la conséquence d'un échec qu'on a subi et qu'on s'était efforcé de prévenir. Plus d'une manœuvre jugée bonne, lentement mûrie et soigneusement exécutée, est inhabile, et cette inhabilité, regrettée longtemps, était précisément, sans qu'on le sut, le chemin qu'il fallait prendre. Les mécomptes, les chûtes, les revers nous apprennent qu'impuissants par nous-mêmes, nous sommes invincibles avec le secours de Dieu. Tous les ouvriers de l'Evangile, petits et grands, ne l'ignorent pas et saint Paul l'a depuis longtemps proclamé : *Quand je succombe, c'est alors que je suis fort Je peux tout en Celui qui me fortifie.*

Nous continuerons de traiter ce sujet dans nos prochaines revues.

Au parlement fédéral, l'adresse a été discutée et adoptée sans division. Outre cela, il n'y a rien d'important à noter dans les débats.

A Rome, les Pères du Concile continuent leurs travaux avec ardeur. Plusieurs congrégations ont été tenues ; la 21e a eu lieu le 4 février. Jusqu'ici, ce sont les questions de dogme et de discipline qui ont occupé les Pères. On dit, et la chose est bien probable, que la question de l'infaillibilité sera portée prochainement devant le Concile. Plus de 500 Evêques, nous dit l'*Univers*, ont signé le *postulatum* ou requête demandant la définition de l'infaillibilité comme dogme de foi. Depuis l'ouverture du Concile, sept Evêques sont décédés.

Le "Journal de Québec" veut se venger

M. l'écrivain du *Journal de Québec* prend occasion de la réponse que nous avons faite à la *Minerve*, dans notre *Revue* du 17 février, pour déverser de nouveau l'injure contre nous et même contre le Collège de Ste. Anne. Nous n'avons rien à répondre à son article, car, que répondre à un homme qui ne se soucie ni de la logique, ni du bon sens, ni de la vérité, ni de la conscience par conséquent. Avec celui à qui tous les moyens sont bons, il n'y a pas de lutte possible pour qui se respecte.

Le jeu de M. l'écrivain du *Journal* dans la circonstance actuelle, car il faut le faire connaître, n'est pas difficile à saisir. Ayant juré une haine mortelle à la *Gazette des Campagnes*

depuis le moment où elle l'a convaincu d'avoir dit des ineffabilités à propos de M. Ls. Veullot et de l'infailibilité du Pape, il a résolu, pour se venger, de la tuer, s'il était possible, et il s'est vanté qu'il en viendrait à bout. En conséquence, il s'est mis en frais d'injurier de son mieux le rédacteur de la *Gazette*, puis, voyant que cela ne produisait pas l'effet désiré, il a imaginé, lui, l'homme qui s'est fait il y a deux mois apôtre de la charité, de mettre en scène et d'accuser publiquement tous les membres d'une institution des plus respectables. Il faudra bien, s'est-il dit, que ces Messieurs (qu'il nous pardonne si nous le faisons parler plus poliment qu'il n'a coutume) que je teute de salir à l'occasion d'un de leurs professeurs et de la *Gazette des Campagnes*, interviennent, le fassent taire et qu'ils usent de plus de leur influence pour condamner la *petite Gazette* à un silence perpétuel. Ainsi, tout ce vacarme de M. du *Journal* n'est qu'une question d'amour-propre blessé. *Filiali!* Qu'il s'arme de courage. La *petite Gazette* vivra, et ceux qu'il insulte se soucient de ses injures comme ils se soucient de la boue qu'ils rencontrent sur la route.

Il est une phrase qui, dans l'article de M. du *Journal*, mérite d'être signalée; c'est celle-ci: "Est-ce que quelqu'un maintenant ignore les tristes, et disons les scandaleuses divisions qui existent au Collège de Sainte-Anne, où les tiraillements qui datent de loin, semblent maintenant à l'état chronique et désespéré?"

Si les dires de M. l'écrivain du *Journal* n'appelaient pas depuis longtemps les mépris de tout homme qui pense bien, l'odieuse calomnie, dont il se rend ici coupable, lui mériterait d'être traduit en police correctionnelle. Comme il est insulteur-né et qu'on ne fait aucun cas de ce qu'il dit, il est exempt des rigueurs de la loi.

Il est devenu nécessaire de donner certaines explications; nous les donnerons. M. l'abbé Pilote a donné sa démission comme membre du comité de rédaction de la *Gazette des Campagnes*. Qu'y a-t-il donc là de si extraordinaire? Faut-il croire que le Collège de Ste. Anne et ensuite le pays vont être bouleversés à cette occasion? Ce serait certes trop fort. Une simple *divergence d'opinion*, qu'on veuille bien retenir cette expression, a déterminé M. l'abbé Pilote à faire la démarche qu'on exploite aujourd'hui en faisant si grand tapage. D'abord mécontent de ce que la *Gazette* avait donné insertion à une correspondance de M. Chs. F. Roy, député à la chambre locale, dans son numéro du 14 octobre 1869, M. l'abbé Pilote menaça Mons. son propriétaire de donner sa démission, et il la donna effectivement quand, le 4 novembre, parut la *Revue de la Semaine* où n'avaient pas été retranchées les premières phrases de la réplique au *Courrier de St. Hyacinthe*, lesquelles il n'approuvait pas, quoique tous les membres du comité fussent d'un avis contraire au sien. Voilà toute la sanglante histoire, qui se réduit à bien peu de chose au fond. Il faut avoir l'imagination fiévreuse de M. l'écrivain du *Journal* pour broder là-dessus comme il fait.

Du tissu de choses mensongères qui composent son article, nous extrayons encore ce qui suit: "Le premier ministre (de Québec) a senti le besoin de déclarer, séance tenante, que s'il n'y avait pas changement à cet égard (dans les allures de la *Gazette*), le gouvernement sentirait le besoin de retirer au Collège ses appropriations." Que la chose ait été dite ou non, nous savons depuis assez longtemps que les sentiments ici exprimés sont vrais. Eh bien! puisque M. l'écrivain du *Journal* nous y oblige, nous aurons à faire voir qu'ici, avec la liberté d'opinion et la liberté de la presse proclamées bien haut, nous sommes exposés de la part de certains catholiques à des persécutions, inouïes dans beaucoup de pays protestants, et qu'on reprocherait même comme un crime au czar de Russie, M. l'écrivain

du *Journal* veut que nous parlions; eh bien! nous parlerons quand le moment en sera venu et ce sera assez prochainement. Ce n'est pas d'agriculture qu'il est ici question, mais bien d'éducation. On a sur le cœur cinq ou six lignes que nous avons écrites à propos des articles de M. Martel, curé de Ste. Julie de Somerset.

Encore la "Minerve"

M. le rédacteur de la *Minerve*, en termes assez polis, il est vrai, mais fort inmodérés au fond, se montre peu satisfait de notre réplique au 17 février dernier. Il veut de nouvelles explications et nous pose en conséquence une demi-douzaine de questions. Nous serions heureux de les reproduire textuellement, mais l'espace ne nous le permet pas. Néanmoins, nous répondrons à toutes et nous espérons que Monsieur sera satisfait, s'il n'est pas d'un caractère trop difficile.

Jamais la *Gazette des Campagnes* n'a prétendu ni voulu être l'organe de l'École d'Agriculture de Ste. Anne. Ses constitutions, que nous pouvons citer, en font foi. M. l'abbé Pilote a pu dire qu'il n'avait plus de rapports avec la *Gazette*, mais non pas la *désavouer* comme organe de l'École d'Agriculture, car cela supposerait une condition d'existence où elle ne s'est jamais trouvée. Tout au plus a-t-il pu faire voir qu'on exagérerait singulièrement la portée de ce mot *organe*, qui, il est vrai, se rencontre dans certains rapports officiels. C'est une qualification impropre, une de ces expressions qui ne doivent pas être prises dans un sens rigoureux. D'ailleurs, c'est la *Gazette des Campagnes* qui peut le mieux rendre témoignage d'elle-même; ce qu'on dit d'elle et ce qu'elle laisse dire sans le faire sien, ne l'oblige à rien du tout. La *Gazette des Campagnes* n'est pas plus l'organe de l'École d'Agriculture pour avoir parfois rendu compte de sa manière de fonctionner, de sa situation, etc., que la *Minerve* n'est l'organe de Mgr. de Birtha pour avoir publié les *chroniques* de cet illustre démissionnaire de la bonne cause, et le *Journal de Québec* l'organe de Mgr. Dupanloup pour avoir reproduit l'*avertissement* du prélat à M. Ls. Veullot. Pour nous chicaneur sur ce point, la *Minerve* n'a donc qu'un semblant de raison.

C'est aussi le cas dans les relations qu'elle prétend exister entre le Collège de Ste. Anne et l'École d'Agriculture d'une part, et l'établissement de la *Gazette* de l'autre, à propos des octrois du gouvernement. Le Collège de Ste. Anne et l'École d'Agriculture reçoivent, il est vrai, des allocations du gouvernement; mais ces allocations ne rendent pas la *Gazette des Campagnes* plus riche d'un seul sou. Ce qui est donné au Collège est employé à l'avantage du Collège, et ce qui est donné à l'École d'Agriculture, à celle de cette École. La *Gazette* ne profite aucunement de ces octrois; il ne lui en revient rien comme il ne lui revient rien des octrois faits à l'École Normale-Laval, si bien que le Collège et l'École cesseraient d'exister que la *Gazette* n'en serait pas dans de pires conditions. Tous les frais auxquels M. le propriétaire de la *Gazette* est obligé de faire face, il les paie de son propre argent.

Disons encore qu'on a beau soutenir que certains professeurs du Collège de Ste. Anne faisant partie de la rédaction de la *Gazette*, cette institution devient par là responsable de ce qui s'y publie, on se trompe et surtout on veut tromper. D'après cette manière de raisonner, il faudrait donc, vu que M. l'abbé Pilote, supérieur du Collège, est membre du Conseil Agricole, rendre le Collège responsable de tout ce qui se fait dans ce Conseil. On ne soutiendra pas semblable chose; ce serait trop ridicule. Une fessée pas moins pourtant de prétendre qu'il y a solidarité entre le Collège et la *Gazette*.

Un mot maintenant des frais de poste. Il est vrai que la *Gazette* n'a pas eu à s'en occuper depuis janvier 1869, et qu'ils ont été payés en partie par le Conseil Agricole jusqu'au mois de janvier 1870. Mais le Conseil Agricole n'a fait là que continuer l'acte de libéralité de l'ancienne Chambre d'Agriculture qui n'avait eu pouvoir de se dispenser de mettre la *Gazette des Campagnes* sur le même pied que la *Revue Agricole* de M. Perault. Aucune condition ne lui fut alors imposée, et si on peut faire, de manière à gêner un tant soit peu sa liberté, elle n'eût rien accepté.

M. le rédacteur de la *Minerve* maintient qu'il a exactement rapporté ce qui s'est passé dans le Conseil Agricole par rapport à la *Gazette*. Nous n'avons pas voulu le croire d'abord, parce que nous jugions trop peu digne la conduite qu'il faisait tenir à Messieurs les membres de ce Conseil. Puisqu'il y tient, nous admettons qu'il dit vrai; mais aussi nous maintenons que nos appréciations sont justes.

Nous dirons enfin que, bien qu'il y ait eu changement dans le personnel de la rédaction de la *Gazette*, la *Minerve* a eu très-grand tort de se ruer sur nous comme elle a fait. D'abord, parce que la *Gazette* donne plus d'agriculture aujourd'hui qu'autrefois; ensuite, parce que son enseignement agricole est absolument le même. Il est très-facile d'en donner les preuves. Si la *Revue* actuelle lui déplaît, le public en sait la raison, et il sait aussi que cette raison ne vaut pas.

CORRESPONDANCE

M. l'Editeur,

Nous venons de lire dans la *Semaine Agricole* du 3 courant, une seconde édition revue et considérablement augmentée d'une partie du rapport du Révd. S. Tassé, sur l'enseignement agricole. Lorsque nous avons critiqué le susdit rapport, nous nous attendions à une violente réplique, et certes, notre attente n'a pas été trompée. Cette fois, M. Tassé a laissé de côté toutes les réticences pour appeler les choses par leur nom. Nous le remercions de grand cœur de sa franchise, tout en nous réservant le droit de relever, non pas certaines aberrations et élucubrations, mais certaines erreurs que le public pourrait accepter de bonne foi, vu qu'elles viennent de la part d'un Supérieur de maison ecclésiastique. Cependant, tout en rétablissant la vérité des faits, nous serons aussi court que possible, afin de ne pas fatiguer vos lecteurs sur une critique qui déjà a été suffisamment motivée.

En commençant, nous allons préciser la situation; après quoi, nous relèverons les dernières assertions dénuées de fondement que l'on vient de lancer.

1o Que le ton général du rapport est complètement hostile aux deux écoles d'agriculture du pays, que le Révd. S. Tassé a fait sa visite moins dans l'intérêt de la vérité que pour satisfaire un certain désir de critiquer tout ce qu'il voyait.

2o Que l'idée de l'introduction d'un petit catéchisme agricole dans les écoles élémentaires n'est pas admissible.

3o Que le passage du rapport qui dit que les élèves, dans nos écoles d'agriculture, n'aiment pas le travail manuel n'est qu'une pure fiction, qu'il n'est appuyé sur aucun fait véritable et que Monsieur le Président du comité en est pour ses frais d'imagination.

4o Que 6 heures de travail par jour étaient tout ce qu'une école d'agriculture bien dirigée pouvait donner à ses élèves.

5o Que le Révd. S. Tassé n'est pas compétent à traiter des matières d'enseignement agricole, et nous nous sommes appuyés, pour cela, sur les paroles mêmes du rapport.

6o Qu'il est impossible, même avec huit heures de travail, de former, en deux ans, dans une école d'agriculture, des hommes sachant bien leur métier.

7o Que la juxtaposition de l'Ecole d'agriculture à l'Ecole littéraire n'a pas pour résultat de dégoûter les élèves-cultivateurs de l'art agricole, mais qu'au contraire, c'est un moyen de le faire estimer davantage. Nous avons même surpris le Révd. Monsieur

déversant le mépris le plus injuste contre cet art le plus noble et le plus respectable.

À toutes ces preuves, qu'a répondu M. le Président? La *Semaine Agricole* nous donne sa bien triste réplique que nous allons commenter.

D'abord M. Tassé avertit le public qu'il ne descendra pas jusqu'à nous; mais, tout en recourant à cette précaution oratoire, il n'hésite pas à nous traiter de masque, d'homme vendu. Voilà certainement une ingénieuse réponse. Néanmoins, il n'est pas à notre connaissance que nous ayons jamais servi de masque à qui que ce soit et que nous nous soyons jamais mis à l'enclerc.

Il nous accuse ensuite d'avoir débité des mensonges; parce que nous avons dit dans notre critique que, lors de la visite du comité, la terre était recouverte de quatre à cinq pouces de neige, tandis qu'il affirme qu'il n'y en avait pas autant. Mais où est donc le mensonge? Il y avait de la neige, voilà qui est admis; maintenant qu'au lieu de quatre pouces, il n'y en eût que 3 1/2 pouces, la différence n'est certes pas très-forte. D'ailleurs, il n'en reste pas moins prouvé; qu'on était en hiver, que la terre était gelée à une grande profondeur, que les travaux des champs étaient arrêtés, que le Révd. M. S. Tassé n'a pu voir les élèves au travail, et, par conséquent, qu'il ne pouvait conclure que les élèves des écoles d'agriculture n'aiment pas la pratique agricole.

Dans le cours de sa réplique, le Révd. Monsieur ne cite jamais notre nom sans l'accompagner de ces mots: *ou ses propriétaires*. Il pense, par là, nous mortifier beaucoup et si le coup ne porte pas ce n'est pas sa faute; nous lui sommes reconnaissant de sa bonne volonté.

En critiquant le rapport sur l'enseignement agricole, nous n'avons pas voulu nous servir des armes que peut fournir l'injure, celui que nous combattions était revêtu d'un caractère sacré qui commande le respect, puis d'ailleurs, notre thèse n'avait pas besoin de ces pauvres moyens. Que nous ayons prouvé que ce Monsieur est peu compétent à traiter des questions d'enseignement agricole, ce n'est pas une injure; la chose est même assez naturelle puisque ses études ont suivi une autre direction.

Ainsi, nous ne l'avons pas injurié et nous n'en avons pas même eu l'intention. Nous n'avons employé aucune épithète malsonnante. Si, sans l'avoir voulu, nous avons déplu à M. Tassé, il nous l'a certainement bien fait expier par des qualifications qui n'étaient pas des plus douces.

M. Tassé a fait des recherches jusque dans notre vie d'écolier, pour se fixer sur le degré d'instruction qu'il devait nous accorder, et il a trouvé que M. Schmouth a fréquenté d'abord l'Ecole des Frères, puis l'Ecole Normale Jacques Cartier et qu'il est allé professer l'agriculture à Ste. Anne (voir la *Semaine Agricole* du 3 courant). Vraiment, le Révd. Monsieur est un heureux chercheur. Mais qu'est-ce que cela prouve? Supposons, pour un moment, que nous sachions à peine signer notre nom; son rapport en aurait-il pour cela une plus grande valeur? Si nous avions été le seul à critiquer les inexactitudes qu'il a malheureusement émises, nous aurions peut-être raison de croire que nous n'avons pas su envisager les choses d'une manière convenable. Mais nous ne sommes pas seul: tout le public a lu avec surprise, le rapport sur l'enseignement agricole et des personnes éminentes l'ont critiqué avec plus de force que nous encore.

Nous dirons plus, parmi ces personnes, étrangères à la rédaction de la *Gazette des Campagnes*, il s'en est trouvé une, membre du Conseil d'Agriculture, qui nous a engagé à critiquer le rapport de M. Tassé et qui, loin de censurer notre critique, en a approuvé le fond et la forme. Et pour dire toute la vérité, il n'y a eu que la seconde correspondance qui n'ait pas été vue par cette même personne, pour cause d'absence.

Maintenant que dire de la science imparfaite dont le Révd. Monsieur fait preuve quand il traite de l'enseignement agricole? Non-seulement, il n'en possède guère les principes mais il semble ignorer jusqu'au nom des hommes qui le possèdent le mieux. Nous avons fait des citations, il les traite de ridicules, parce que les auteurs lui sont inconnus. Oh! tristes préjugés, de quelle nuisance n'êtes-vous pas en agriculture comme ailleurs!

Plus loin, le Révd. Monsieur fait un essai de plaisanterie. Ainsi, après avoir averti ses lecteurs qu'ils trouveront de singulières adresses dans notre correspondance, il dit:

semblant de suggérer de son *crû mieux*, elle (notre correspondance) parle du savoir agricole de l'instituteur, du jardin annexé à l'école, des explications du maître, etc. Eh bien, le croira-t-on ? Tout cela est suggéré et vient à la suite du catéchisme agricole ! N'a-t-on pas droit de s'écrier : *Au voleur !* "

Monsieur aurait-il oublié ce vieux dicton : *Un voleur qui en vole un autre, le diable en rit*. M. L. Gossin, bien avant la publication du rapport sur l'enseignement agricole, a dit la même chose et beaucoup d'autres encore que le rapport ne fait pas connaître. Voyez *l'Encyclopédie de l'agriculteur* publiée en 1861, page 863, première colonne. M. S. Tassé s'occupe-t-il alors d'enseignement agricole. A-t-il le droit de crier : *Au voleur !* Dans tous les cas, nous ne serons jamais tenté de le voler, car nous savons où prendre nos renseignements que nous puisons toujours aux meilleures sources.

Enfin pour couronner son travail, M. S. Tassé invente des preuves en reproduisant incomplètement le rapport du Révd M. F. Pilote sur l'École d'agriculture de Ste. Anne pour 1868. En effet, le rapport dit bien, au bas de la page 6 : " Les élèves sont occupés, à tour de rôle, quatre heures par jour aux travaux manuels. " Mais immédiatement après vient un excellent correctif que M. Tassé n'a pas osé faire connaître. Le voici : " On les (les élèves) partage en deux divisions. Pendant que l'une est aux champs, l'autre reste à l'étude. Le travail commence à 7 heures du matin et dure jusqu'à 11 heures et demie ; et l'après-midi à une heure jusqu'à 5 heures et demie, et quelquefois jusqu'à 6 heures et demie lorsque les travaux pressent davantage. " Donc en moyenne 5 heures de travail et non pas quatre. Du reste, nous ne voyons pas pourquoi on fait intervenir dans ce débat les rapports du Révd F. Pilote.

Après ce dernier acte, nous n'avons rien à ajouter, et si le Révd. Monsieur continue dans cette voie, nous lui prédisons un succès des mieux mérités.

Voilà M. l'éditeur, les quelques réflexions que nous avions à faire connaître à vos lecteurs. Nous nous sommes décidé à écrire dans l'intérêt de la cause à laquelle nous consacrons notre vie depuis neuf ans : l'agriculture que nous avons appris à aimer et à apprécier de plus en plus à mesure que nous l'avons mieux connue. Cet amour et cette connaissance nous voulons la faire partager à nos concitoyens, non-seulement par l'enseignement donné à quelques élèves, mais encore par le moyen de la presse quand les circonstances en favorisent l'occasion. Que le public juge maintenant si nous sommes digne des châtimens qu'on voudrait nous infliger.

21 février 1870.

J. D. SCHMOUTH.

Taille des arbres fruitiers

Aussitôt après les grands froids la taille des arbres fruitiers devient l'importante affaire des vergers et des jardins. On commence la taille par les poiriers, ensuite on passe aux pommiers, aux pruniers et aux pêchers, auxquels il ne faut toucher que le plus tard possible et seulement lorsque les boutons à fruit sont prêts à se développer.

La taille exige quelques soins que les jardiniers négligent fréquemment ; il faut principalement que la section soit faite en biseau arrondi, au-dessus de l'œil que l'on destine au prolongement de la branche coupée et cet œil doit toujours être en dehors, jamais en dedans, le moins possible sur le côté et seulement lorsqu'il n'est pas possible de faire autrement.

La section doit aussi être toujours nette, lorsqu'on est obligé de la faire avec la scie, il faut l'unir ensuite avec la serpe, et lorsqu'elle est importante il est nécessaire de mettre la plaie à l'abri du contact de l'air au moyen de mastic ou à défaut avec de l'argile ramolie.—P. RENAUD. *Journal d'agriculture progressive*.

Rejets et abours des arbres fruitiers

La véritable cause du développement des pousses sur les racines des arbres consiste en ce qu'on a fait autour d'eux des

labours trop profonds. Comme on le sait, les arbres fruitiers à noyaux doivent être plantés superficiellement, à une profondeur moindre que ceux à pépins ; dans cette situation superficielle, ils sont beaucoup plus productifs. Or, en labourant la terre, profondément autour de ces arbres, on endommage leurs racines. Partout où la pioche ou la bêche ont fait une plaie, il se forme un bourrelet qui devient ensuite nécessairement le point d'origine des rejets. Il arrive même que les instruments coupent les racines les plus superficielles, qui en deviennent d'autant plus disposés à émettre des pousses. Des développements analogues ont lieu sur le tronc lui-même ; lorsqu'il en sort des pousses qu'on n'enveloppe pas nettement avec une serpe bien tranchante, on voit ensuite chaque année de nouvelles pousses naître à cette même place. Il est dès lors très-important de travailler la terre peu profondément autour des arbres fruitiers à noyau, puisque leurs racines sont peu enfoncées en terre.

Cette recommandation doit s'étendre à tous les arbres fruitiers : il faut, généralement, se borner à lui donner ce qu'on appelle une *parure* de quelques pouces de profondeur seulement.—*Journal d'horticulture de Paris*.

Utilité du chiendent

On assure que l'on rend la santé et l'embonpoint aux chevaux malades et épuisés, en leur donnant chaque jour une botte de chiendent de 8 à 10 livres, mélangée avec des carottes. Nous affirmons que beaucoup de gens de la campagne ne se remettent pas autrement de certains malaises qu'en mâchant, en rhiquant, pourrait-on dire, quelques brins de chiendent.—*Monteur des comices*.

Petite chronique agricole

Nous avons eu dimanche dernier une magnifique journée de printemps, beau soleil, et douce température d'avril. Le lendemain, dernier jour du mois, brume et pluie. Dans sa dernière quinzaine février nous a prodigué la neige et la pluie, le vent et le froid. Il y a là tout ce qu'il faut pour ne pas regretter son départ.

Nous venons de saluer avec plaisir l'arrivée de mars. Nous voilà enfin parvenus au mois qui va mettre fin au rude hiver et non faire jouir des premières du printemps. A mesure qu'il s'écoulera les jours augmenteront leur durée, et la température s'améliorera sensiblement. Nous avons donc raison d'espérer, nous avons maintenant devant nous un avenir plus souriant. La triste et pénible saison des neiges et des pluies va bientôt disparaître.

La tempête de vent et de pluie que nous avons eue il y a une couple de semaines s'est fait rudement sentir dans quelques endroits des Etats-Unis. A Lewiston, Me., un vent furieux s'est déchaîné pendant la nuit du 18, et a été promptement suivi d'une pluie torrentielle, qui est tombée sans interruption pendant 24 heures. La Rivière Kennebec, Me., a débordé. La glace a emporté un pont de chemin de fer de 500 pieds de long. Même pluie accompagnée de coups de tonnerre à Concord, N. H. Grande inondation dans la vallée du Connecticut, où les dommages sont considérables. Des ponts, des granges ont été démolis, et la population a déserté en masse, de peur d'être enseveli sous les ruines des maisons. Dans plusieurs localités les voies ferrées ont été submergées, et le service momentanément interrompu.

CEUX des abonnés à la *Gazette des Campagnes* qui paieront leur abonnement d'ici au 15 avril auront encore droit à la prime offerte, il y a quelques mois. Nous retardons pour donner à tous un moyen de profiter de la prime et nous fournir par la même l'avantage de faire quelques changements dans notre établissement. Une piastre à payer par chaque abonné, n'est qu'une bagatelle, tandis que au-delà de douze cents piastres d'arrangés dus pour abonnement à la *Gazette des Campagnes* pourraient être d'une grande utilité à son propriétaire qui ne doit compter que sur l'encouragement de ses abonnés pour le maintien et l'agrandissement de son journal.

FEUILLETON

LA FILLE DU BANQUIER

PREMIÈRE PARTIE

(Suite.)

IX

Comment celle qui deviendra notre héroïne fut adoptée par les habitants de Saint-Servan.

— Quant à cela, monsieur, on peut être sûr que la mer ne rendra rien par ici de ce qu'elle a englouti; cet ouragan durera jusqu'à demain. Le navire est effondré au milieu des rochers, et avant une heure, il n'en restera pas de quoi faire une allumette.

Tous les pêcheurs firent comprendre d'un signe, que telle était aussi leur opinion.

— Pauvre enfant! dit de Moidrey, elle est, sans doute, condamnée à une bien dure destinée. Elle et sa mère sont les deux seuls êtres qui auront été sauvés.

— Sa mère! pardonnez-moi, interrompit le docteur; il ne semble pas, tant s'en faut, qu'il y ait, entre elles, aucun lien de parenté. Cette petite est blanche comme un lys, tandis que l'autre est une femme de couleur, noire comme du jais.

— Quelque servante indienne, une nourrice peut-être. Je veux la voir.

Et Alfred de Moidrey, accompagné du médecin et suivi du plus grand nombre de pêcheurs, entra dans l'une des chaumières.

— Un coup d'œil lui suffit pour se convaincre que le docteur avait dit vrai.

Aucune relation de parenté ne pouvait exister entre l'enfant et la femme qui était la étendue devant lui.

Il y avait entre elles la même différence qu'entre la goutte de rosée qui brille aux rayons du soleil du matin et le fruit du mûrier.

Roger le marin affirma que la femme était une naturelle des îles de l'Archipel indien, de Java ou de Sumatra, ou encore des environs; car, dans ces latitudes, il n'est pas facile de reconnaître la population rien que par la couleur.

Le médecin, qui avait attentivement examiné l'Indienne, releva la tête.

— Vous avez raison, dit-il à de Moidrey; cette pauvre créature était, bien certainement, attachée au service de l'enfant. Ses vêtements, comme vous le voyez, sont assez grossiers; tandis que ceux de la petite fille sont d'une extrême richesse.

— Que faire? demanda Alfred de Moidrey après quelques minutes de réflexion. J'aurais bien désiré faire emporter l'enfant au château, mais je crains l'effet que sa vue pourrait produire sur ma femme. L'horrible perte que nous avons éprouvée est trop récente et sa santé est trop délicate pour qu'elle puisse supporter, sans douleur, la présence d'un autre enfant. La vue seule d'un visage si jeune et si beau rouvrirait toutes les blessures de son cœur.

— Il n'y a pas à y penser, dit le docteur, péremptoirement. Si vous me permettez d'émettre un avis, je conseillerai de confier, au moins pour quelques temps, l'enfant à la femme de l'un des pêcheurs. Quant à cette pauvre créature, on la portera chez moi où je mettrai en œuvre toutes les ressources de la science pour lui rendre la raison. Mais, ajouta-t-il, je crains bien que le cas ne soit plus que désespéré.

De Moidrey consentit à l'arrangement proposé par le docteur Morin. Il promit de plus, de rémunérer amplement le pêcheur dont la femme prendrait soin de l'enfant, et au docteur, de lui rembourser les dépenses qu'il pourrait avoir à faire dans l'intérêt de sa malade.

Lui et le médecin sortirent ensuite de la chaumière.

Celui-ci posa respectueusement le doigt sur le bras de de Moidrey, et lui dit en indiquant une petite maison, un peu à droite:

— L'enfant est avec Mme Roger, si vous vouliez la voir maintenant que.....

De Moidrey l'interrompit avec une certaine vivacité:

— Non, non, dit-il. C'est une charmante créature; mais, il hésita un moment, puis continua avec un sourire mille fois plus triste que ne l'auraient été des larmes, voyez-vous, docteur, il est des heures où je suis encore plus faible que ma pauvre femme. Quand je regarde un jeune visage et que je pense à l'en-

fant qu'on m'a ravi, je souffre plus que si l'on m'enfonçait un poignard dans le cœur.

— Vous reverrez votre fils, croyez-moi; dit le docteur avec émotion.

De Moidrey secoua la tête.

— Non! répondit-il. De ce côté-ci du tombeau, lui et moi nous ne nous rencontrerons jamais; j'en ai le triste pressentiment.

Puis, tournant brusquement le dos au docteur, il s'éloigna suivi de son chien.

Lorsque M. Morin entra dans la chaumière, il trouva la plus grande partie de la population mâle du village et toute celle des femmes réunies autour de l'enfant.

C'était à qui se chargerait de la petite fille, et les contestations menaçaient de dégénérer en de véritables querelles.

Les prétentions prirent un caractère encore plus acharné, après que le docteur, arrivé au milieu du cercle, eut fait connaître le désir de M. de Moidrey.

— Mme Roger affirmait que, nul plus qu'elle n'avait autant de droits à garder l'enfant.

Son mari n'avait-il pas été le premier à l'apercevoir flottant dans les bras de sa nourrice? Et d'ailleurs, disait-elle, aux yeux de la loi, possession vaut titre.

Et la serrant sur son sein, elle déclara qu'elle ne s'en séparerait que si ses parents, les seuls qui en avaient le droit, venaient la réclamer.

— Mme Roger a raison, dit le docteur. Mon opinion est que personne ici n'a plus de droits qu'elle à faire valoir pour qu'on lui confie cette innocente créature.

— Excepté moi! dit une voix qui partait de derrière la foule, pres de la porte.

Cette voix était bien connue de tous ceux qui étaient là. Chacun se rangea pour livrer passage à une jeune femme qui pouvait avoir vingt-deux ans.

Celle-ci s'avança jusqu'au milieu du cercle.

Elle avait un air d'extrême douceur; mais tous les muscles de son visage étaient agités par une puissante émotion; ses lèvres tremblaient et ses yeux étaient rougis par les larmes qu'elle versait abondamment.

C'était Maria Keradenc, la belle-fille du vieux Mathieu et la femme du jeune pêcheur qui, avec deux autres de ses camarades, avait perdu la vie en voulant sauver celle des infortunés qui attendaient la mort sur le navire.

— Je réclame cet enfant, dit-elle, et personne, j'espère, n'osera contester mon droit!

Et se penchant vers l'enfant, elle l'embrassa avec toute l'effusion d'un cœur brisé par la douleur.

— Mon mari, reprit-elle, mon mari qui m'était mille fois plus cher que ma vie, s'est sacrifié pour sauver les parents, peut-être, de cette enfant; et ma demeure qui, il n'y a que quelques heures était remplie d'espérance et de bonheur est maintenant désolée. Sûrement personne de vous ne voudrait me disputer cette enfant qui pourra peut-être, un jour adoucir les chagrins de mon cœur!

Mme Roger s'appretait à riposter, mais le docteur l'arrêta en posant la main sur son bras, et dit:

— Maria Keradenc a parlé justement et sensément. Tant que nous ne lui aurons pas trouvé sa véritable famille, que la maison de la pauvre veuve soit aussi celle de l'orpheline. Jamais on n'en aura vu reposer sur un cœur plus tendre et plus honnête.

Il prit l'enfant des bras de Mme Roger et la posa sur le sein de la jeune veuve.

— Maintenant, dit-il, il lui faut un nom.

— Il y en a un sur les vêtements, interrompit Mme Roger, un nom de baptême, je crois.

— Il me fait l'effet de sonner singulièrement, dit le vieux Mathieu qui prit une espèce de petit manteau qui séchait devant le feu.

Le docteur sourit.

Puis, plaçant ses lunettes sur son nez, il examina les lettres qui étaient brodées sur une fine étoffe de cachemire:

— Ir... Emma... murmura-t-il.

— Il n'y a rien d'étonnant là dedans. Mathieu, dit M. Morin, en se tournant vers le vieux pêcheur; mais, continua-t-il, si vous croyez que le nom d'un bon chrétien doit lui porter bonheur, nous

en ajouterons un autre à celui-là :

— Lequel ? demanda le vieux marin.

— Hé bien donc le vôtre. Il n'y en a pas de meilleur dans le village de Saint-Servan, ni de plus honnête dans toute la Bretagne. J'en répondrais. Qu'en dites-vous, mes amis ?

— Et le docteur se tourna vers la foule.

— Donnerons-nous à cette petite, jusqu'à ce que nous ayons découvert celui de sa famille, le nom de Mathieu que voici, et de son fils qui, le premier, s'est élancé au secours des infortunés qui nous imploraient ?

Tout le monde répondit par un murmure d'approbation :

— Emma Keradeuc !

— C'est une perle qui nous appartiendra à tous, poursuivit le docteur ; nous la garderons tant que les siens nous la laisseront. En attendant, qu'elle ait sa place sous le toit de la veuve, et son berceau sur son cœur.

L'éloquence de M. Morin était irrésistible.

Et c'est ainsi que l'enfant que la mer avait jetée pauvre et abandonnée sur le rivage prit le nom de braves et honnêtes pêcheurs, qui venaient eux-mêmes d'être frappés de malheurs presque aussi grands que les siens.

Des mois et des années se passèrent. L'enfant grandit et sa beauté ne fit que devenir de plus en plus merveilleuse. La réputation de la perle de Saint-Servan se répandit bien loin au delà des limites du pauvre village. Souvent même on venait de la ville voisine pour juger par soi-même si l'enfant du naufrage méritait bien ce qu'en disait la renommée.

SECONDE PARTIE

I

Comment Rodolphe Mortagne sauva la vie à Jaguarita.

Le temps a passé depuis les événements que nous avons rapportés dans les chapitres précédents, et qui servent de prologue à notre histoire.

Nous mettrons en deux mots nos lecteurs au courant des faits qui sont survenus dans l'intervalle.

Il y a seulement très-peu de temps que Henri Delagrave et sa femme sont de retour d'Italie, où ils ont fait un long séjour.

Le fils du vieil Isaac avait quitté la France, presque aussitôt après la mort de son père, dans l'espoir de trouver dans les voyages et les distractions l'oubli de ses crimes et des reproches de sa conscience.

Quant aux propriétés de de Moidrey, dont ils avaient pris possession, il en avait laissé le soin et la direction à un intendant.

A Naples, il avait rencontré la comtesse Rosato.

La beauté de l'Italienne, sa nature fière et superbe, avaient subjugué le cœur froid de Henri Delagrave ; et, quoiqu'elle eût déjà une fille, il lui avait offert sa main qu'elle avait acceptée.

Il est vrai que les Rosati murmurèrent en voyant une descendante de leur ancienne maison épouser le fils d'un marchand de Paris. Mais, s'ils étaient l'une des plus nobles familles de Naples, sans le rapport de la naissance, il faut dire qu'ils n'étaient pas aussi favorisés quant à la fortune.

D'ailleurs, Varina Rosato s'était prononcée en faveur de l'étranger ; et, malgré sa jeunesse, elle avait, dans diverses circonstances, fait preuve d'une telle force de volonté et de caractère, que ce n'eût été tout simplement une folie de vouloir s'opposer à ses desseins.

Ils furent mariés.

Immédiatement après la cérémonie, ils partirent pour Paris. Ce départ fut si précipité que les méchantes langues, et elles abondent à Naples, comme ailleurs, parlèrent d'événements sombres et mystérieux qui se rattachaient à une première histoire de la jeune et belle comtesse, événements aussi qui n'auraient pas été étrangers à la décision qu'elle avait prise.

Après différentes excursions, ils étaient donc revenus en Bretagne, dans l'intention de se fixer, d'une manière permanente, dans le vieux et superbe château de Moidrey.

La femme de Henri Delagrave avait amené avec elle sa fille, qui était alors âgée d'environ dix-huit ans.

(A continuer)



CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

LES Commissaires nommés pour la Construction du Chemin de Fer Intercolonial donnent Avis Public qu'ils sont maintenant prêts à recevoir des Soumissions pour quatre autres Sections de la ligne.

La Section No. 13 sera dans la Province de Québec et s'étendra à partir de l'extrémité Est de la Section No. 8 jusqu'à la Station 906 près de Lac Malfait, formant un parcours d'environ 20 1/2 milles.

La Section No. 14 sera dans la Province de Québec et s'étendra de l'extrémité Est de la Section No. 13 jusqu'à la Station 543, un point entre l'embouchure de la Rivière Amqui et le petit Lac Matapédia, formant un parcours d'environ 22 1/2 milles.

La Section No. 15 sera dans la Province du Nouveau Brunswick et s'étendra de l'extrémité Est de la Section No. 9 jusqu'à la Station 639, à peu près 1/2 mille à l'Est de la traverse de la Rivière Napissiguit, formant un parcours d'environ 12 milles et un dixième.

La Section No. 16 sera dans la Province du Nouveau Brunswick et s'étendra de l'extrémité Est de la Section No. 15 jusqu'à l'extrémité Ouest de la Section No. 10, formant un parcours d'environ 18 1/2 milles.

Les Contrats pour les susdites Sections devront être complètement parachevés et prêts pour la pose de la voie le 1er Juillet 1872.

Les Commissaires donnent aussi Avis Public, qu'ayant annulé les Contrats pour les Sections Nos. 3 et 4, ils sont maintenant prêts à recevoir des Soumissions pour de nouveaux Contrats pour ces mêmes Sections.

La Section No. 3 est dans la Province du Nouveau-Brunswick, et s'étend à partir de la Station 370, environ deux milles au Sud de la Rivière Ristigonche, jusqu'à la Station 190, environ 2,000 pieds au Sud de la Rivière à l'Anguille, près de Dalhousie, formant un parcours d'environ 24 milles.

La Section No. 4 est dans la Province de la Nouvelle-Ecosse, et s'étend à partir de la Station 230 sur les Hauteurs d'Amherst, jusqu'à la Station O, sur les Hauteurs, environ un mille au Nord de la Rivière Philippe, formant un parcours d'environ 27 milles.

Les Contrats pour les Sections Nos. 3 et 4 devront être complètement parachevés et prêts pour la pose de la voie le 1er Juillet 1871.

Les plans et profils ainsi que le Devis et les Stipulations du Contrat seront exhibés au Bureau de l'Ingénieur en chef, à Ottawa, et aux Bureaux des Commissaires, à Toronto, Québec, Rimouski, Dalhousie, Newcastle, St. Jean et Halifax, le et après le DIX-MARS prochain, et les Soumissions cachetées, adressées aux Commissaires du Chemin Intercolonial, et inscrites "Soumissions," seront reçues à leur Bureau, à Ottawa, jusqu'à 7 heures P. M., lundi, le 4 Avril 1870.

Des cautions pour l'exécution complète du Contrat devront signer la Soumission.

A. WALSH,
ED. B. CHANDLER,
C. J. BRYDGES,

Bureau des Commissaires,
Ottawa, 26 Janvier 1870.

A. W. McLELAN,
Commissaires.

A VOINE DE NORVEGE A VENDRE.— Le soussigné offre en vente cent minots de cette avoine récoltée à Ste. Anne, l'été dernier, et supérieure à celle achetée des Etats Unis.—Prix : le minot, \$5 ; 1/2 minot, \$3 ; 1/4 de minot, \$2.

20 janvier 1869.

FIRMIN H. PROULX.

Editeur de la Gazette des Campagnes,
Ste. Anne de la Pocatière.